



## DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

S.L.H. 129.1. (23)

Berne, le 18 avril 1975.

Monsieur Charles L e n z  
Directeur général des douanes  
Monbijoustr. 40  
3003 - BERNE

Cher Monsieur,

Je me réfère à l'entretien téléphonique que nous avons eu ce matin au sujet de l'or sud vietnamien.

Nous n'avons pas de détails précis et directs au sujet de cet or, sauf que dans une première information il s'agissait de 15 à 16 tonnes.

Le Viet Nam du Sud avait approché, voici trois semaines à peu près, la Banque nationale suisse pour savoir si elle serait prête d'accepter cet or. La BNS a refusé.

Balair, de son côté, a également été sollicitée pour le transport de cet or en Suisse. Elle a décliné l'offre.

Il va sans dire que si cet or, sur la propriété duquel (Thieu au Gouvernement sud vietnamien) on peut avoir des hésitations, venait en Suisse, nous encourrions des difficultés extrêmes du point de vue politique. Qu'il

me suffise de rappeler ici l'affaire Khider et celle de l'Empereur d'Ethiopie.

Notre intérêt est donc de tout faire en sorte pour que cet or ne soit pas déchargé et vendu sur le marché par une banque. Cette opération serait tout à fait légale puisque dans notre pays le marché de l'or est entièrement libre.

Les trois grandes banques ne se prêteraient pas à une telle opération en raison ce rejaillissement qu'elle aurait sur l'ensemble du système bancaire suisse. Le risque ne peut donc provenir que d'une petite banque tentée par l'appât du gain.

Etant donné ce contexte, nous apprécions beaucoup la coopération que vous avez esquissée pour nous permettre d'arriver à une solution satisfaisante au cas où cet or arriverait en Suisse. Nous vous demandons donc, par conséquent :

1. de bien vouloir faire exercer une surveillance un peu plus poussée sur les trois aéroports suisses en ce qui concerne un éventuel arrivage d'or en provenance d'Asie du Sud est.
2. Dans l'hypothèse d'un arrivage d'or en provenance de cette région, nous vous serions reconnaissants
  - soit d'envisager d'en interdire le déchargement en attendant une réaction du Conseil fédéral,

- soit de retarder les formalités de dédouanement pour permettre au Conseil fédéral de prendre une décision.
3. Nous explorons, dans l'intervalle les possibilités de faire prendre une décision par le Conseil fédéral tendant à interdire l'importation de cet or en Suisse, sur la base de ses compétences propres. Nous ne manquons pas de vous tenir au courant du développement de nos investigations dans les meilleurs délais.
  4. Il va sans dire que la solution de l'interdiction de débarquer l'or, <sup>serait préférable</sup> car nous serions assurés de pouvoir le renvoyer immédiatement avec l'avion dans lequel il se trouve. Nous ne savons pas cependant si elle est praticable.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir informer votre Chef de département de cette affaire.

Nous en faisons de même avec M. Graber. M. Furgler en sera saisi aujourd'hui encore par M. Thalmann.

Je vous remercie d'ores et déjà de la collaboration que vous avez proposé de nous offrir dans cette affaire délicate et vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Service économique et financier

  
J. Zwahlen